



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

CONSEIL MUNICIPAL DE BÂLINES
PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
SÉANCE DU MERCREDI 03 DÉCEMBRE 2025 – 18H30

Le mercredi 03 décembre 2025 à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de Bâlines sous la présidence du Maire, Monsieur Max AUFFRET.

Présents : AUFFRET Max, BICHERAY Jean-Louis, CAPITAINNE Anne-Laure, CHAVIGNY Françoise, DUPONT Laurence, RAIMBOURG Isabelle, ROULAND Patrice, SPOTBEEN Josette

Excusé(s) : CHENEAU Jérémy, DORÉ Frédéric, GÉRARD Manuel, HAAS Émilie

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

La séance s'ouvre à 18h45

1. Approbation du procès-verbal de séance du 22 septembre 2025

Il est demandé au Conseil de faire part de ses éventuels commentaires ou remarques concernant le procès-verbal de séance de la précédente réunion et de faire connaître son approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents, sans observation.

2. Délibération portant sur le rapport d'activité 2024 de l'INSE27

Le Maire informe le Conseil municipal que l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) dans sa séance du 24 septembre 2025 a procédé à l'approbation du rapport d'activité de l'INSE pour l'année 2024.

Chaque commune membre de l'EPCI communique le rapport d'activité de l'EPCI au Conseil municipal qui peut faire part de ses observations.

Le Conseil Municipal, qui a reçu le rapport d'activité en amont de la réunion, n'apporte **aucune observation et approuve le rapport.**

3. Délibération portant sur le renouvellement de l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire

Le Maire rappelle que la commune adhère au contrat d'assurance groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de l'Eure.

Ce contrat doit être renouvelé pour la période 2026-2029.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce renouvellement et autorise le Maire à signer le renouvellement de ce contrat.

4. Délibération portant sur la proposition d'adhésion à la convention de participation santé proposée par le CDG27 dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire

Le Maire rappelle la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial.



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

Il expose que dans le cadre de la protection santé, la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré de retenir pour le risque santé la labellisation et de fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à 15,00 € mensuels

5. Délibération portant sur l'adhésion à la convention « mission d'instruction des demandes en matière de publicité extérieure, enseignes et préenseignes » au titre de la police de la publicité

Depuis sa création, l'Interco Normandie Sud Eure propose un service commun dédié aux autorisations du droit des sols (ADS), chargé de l'instruction de la plupart des demandes d'autorisation d'urbanisme dont l'examen incombe originellement aux communes.

Les missions de ce service d'instruction des actes d'urbanisme peuvent être élargies à la **mission d'instruction des dossiers de demandes d'autorisations en matière de publicité extérieure, enseignes et préenseignes**.

Avec cette nouvelle mission, il s'agit de proposer aux communes une expertise pour répondre à leurs nouvelles obligations au titre de la police de la publicité, tout en précisant que la délivrance des actes réglementaires en la matière restera de la seule compétence des maires.

Cet ajout suppose la conclusion d'une convention spécifique entre l'Interco Normandie Sud Eure et chaque commune membre qui le souhaite pour la mission d'instruction des demandes en matière de publicité extérieure, enseignes et préenseignes.

Le projet de convention est porté à la connaissance du Conseil Municipal qui **approuve la signature de la convention**.

6. Délibération portant modification de la délibération du 18/11/2024 pour l'attribution d'aide aux familles

Par délibération du 18 novembre 2024, le Conseil Municipal avait défini les conditions d'attribution d'aide aux familles de la commune.

Il est proposé d'en réétudier et d'en préciser les conditions.

Le Conseil Municipal décide que la commune de Bâlines attribuera à ses habitants une **aide individuelle selon les conditions suivantes** :

Montant de l'aide	40,00€
Bénéficiaires	Enfants habitant à Bâlines de moins de 18 ans
Activités concernées	Culturelles, artistiques et sportives
Fréquence de l'aide	1 aide par enfant et par an
Justificatifs à fournir	- Demande écrite du/des parent(s) (ou du tuteur légal) résidant sur la commune - Facture datée et tamponnée du club/association faisant figurer : le nom de l'enfant et certifiant son paiement en intégralité - Copie du livret de famille (page parents et enfant concerné) attestant de l'âge de l'enfant et de la filiation - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - RIB



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

7. Délibération portant modification des modalités de location de la salle des fêtes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle des fêtes a fait l'objet de travaux, et propose maintenant qu'ils sont achevés de revoir les prix de location de la salle. Par la même occasion, il suggère de mettre à jour diverses modalités de location pour s'adapter à l'évolution des moyens et des demandes.

Le conseil municipal décide :

- De supprimer le tarif préférentiel pour les habitants de Courteilles ;
- De maintenir le tarif préférentiel pour les habitants de Bâlines, sur justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- De simplifier la tarification de la location de vaisselle en supprimant la dissociation verres/vaisselle et en proposant un tarif unique ;
- Valide les nouveaux tarifs de location de la salle et de la vaisselle ainsi :

LOCATION SALLE <i>Maximum 120 personnes</i>	HABITANTS BÂLINES	HABITANTS HORS COMMUNE
Soirée (12 heures)	250,00€	360,00€
Week-end (36 heures)	290,00€	440,00€
Charges : électricité	0,80€/kWh	0,80€/kWh
Caution	2 chèques : 500,00€ (location) + 200,00€ (électricité, vaisselle, nettoyage*)	

LOCATION VAISSELLE		
Moins de 35 personnes	55,00€	Percolateur : 20,00€
35 à 70 personnes	100,00€	
71 à 120 personnes	140,00€	

8. Délibération portant sur la création d'un poste d'Adjoint technique et de sa fiche de poste

Compte tenu des besoins pour assurer le service la gestion de la location et l'entretien de la salle des fêtes, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Conseil Municipal décide donc de la **création d'un emploi à compter du 1^{er} janvier 2026** :

- Adjoint Technique Territorial
- Temps non-complet
- Durée hebdomadaire de service : 7/35^{ème}

Fonctions : gestion de la location et l'entretien de la salle des fêtes



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

9. Délibération portant sur l'acquisition d'une parcelle

Le Maire expose au conseil que la parcelle cadastrée ZA 179, d'une surface de 53 845m², sise « route de Piseux », est à vendre. Compte tenu de ses caractéristiques et le souhait de la faire évoluer, le projet d'acquisition de cette parcelle par la commune avait déjà été évoqué lors de précédentes réunions du Conseil Municipal et les éléments fournis avaient reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire, après plusieurs échanges avec la propriétaire de la parcelle et la Notaire, expose les détails des conditions d'acquisition qui ont débouché sur un accord.

Le conseil à l'unanimité approuve l'acquisition de la parcelle et autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour le prix de 200 000€.

10. Projet de renouvellement des plans de la commune et du cimetière, présentation de devis

Les plans de la ville et du cimetière étant datés et, notamment pour le cimetière, devenus caduques de part l'évolution de son aménagement et de créations d'emplacements de concession et colombarium, il est proposé de faire appel à un prestataire pour en créer de nouveau.

Après présentation de devis de différents prestataires, il est convenu que la priorité est faite au plan du cimetière. Le prestataire retenu CAPCARTO sera recontacté pour affiner le projet dont la première proposition s'élève à 770€HT.

11. Projet de réorganisation et de conservation des archives communales

Les archives communales conservées en mairie comprennent une grande quantité de documents dont certains devraient certainement être détruits et d'autres conditionnés pour une meilleure conservation.

Ce récolement permettrait également de réorganiser le rangement.

Le secrétariat de mairie est en lien avec les Archives Départementales pour l'élaboration du cahier des charges, qui doit être contrôlé par leurs services, avant de demander des devis à divers prestataires.

12. Questions diverses

12.1. Échange concernant le règlement du cimetière

Le cimetière devant être régi par un règlement intérieur, encadrant entre autres choses l'attribution des concessions ou encore les modalités d'accès ou d'entretien, il est convenu que l'équipe municipale y travaillera pour le rédiger.

12.2. Organisation du repas des aînés 2026

La date du repas des aînés 2026 est fixée au dimanche 29 mars.

12.3. Échange sur la mise en place d'un contrôle périodique du clocher de l'église

Un devis a été demandé afin de mettre en place un contrôle périodique du clocher de l'église. Il sera présenté avant décision.

12.4. Information concernant la maintenance de l'éclairage public

La mairie ayant connu des déconvenues avec le prestataire actuel pour la maintenance et le dépannage de l'éclairage public, retards d'intervention considérables notamment, une demande de devis est envisagée pour

PV 03/12/2025

4/5



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

comparer ses prestations avec d'autres entreprises pour éventuellement transférer la maintenance à une autre société.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune remarque n'étant faite, la réunion prend fin à 20h00.

La prochaine réunion est fixée à la date du 18 février 2026 pour le vote du budget.

Max AUFFRET,
Maire de Bâlines

Laurence DUPONT
Secrétaire de séance

